



## **Journalistes turcs de *Cumhuriyet* : Une délégation reçue au Quai d'Orsay**

Mme Dilek Dundar, l'épouse de Can Dundar, le rédacteur en chef du quotidien turc d'opposition *Cumhuriyet*, emprisonné depuis le 26 novembre avec son confrère Erdem Gül, a été reçue lundi au Ministère des affaires étrangères. Mme Dundar était accompagnée d'une délégation de journalistes turcs et de représentants des syndicats de journalistes français, membres de la Fédération internationale des journalistes (FIJ, 600 000 adhérents).

Lors de cette réunion, tenue en présence du porte-parole du Quai d'Orsay Romain Nadal, Mme Dundar a souligné la « situation alarmante » qui prévaut en Turquie pour la liberté de la presse et en particulier pour les deux journalistes de *Cumhuriyet*, accusés d'espionnage, dont le procès doit s'ouvrir le 25 mars à Istanbul. Elle a appelé au « soutien » des pays européens, et au premier chef de la France, dans ce dossier, pour que Can Dundar et Erdem Gül soient remis en liberté.

Appuyant la demande de Mme Dundar, la délégation a souligné l'urgence pour la communauté internationale à agir pour la libération de Can Dündar, et Erdem Gül, détenus depuis plus deux mois dans la sinistre prison de Silivri, la plus grande geôle de journalistes en Europe. 35 autres confrères sont actuellement incarcérés en Turquie.

D'autant, selon les participants, que de graves menaces pèsent sur leur sort, le procureur pouvant demander lors de l'ouverture du procès le huis clos sous prétexte que cette affaire relève de questions touchant à la sécurité d'Etat et refuser leur libération provisoire.

Les journalistes turcs présents ont évoqué également les conditions de détention très strictes des deux journalistes -pourtant en préventive- confinés dans les neuf mètres carrés de leur cellule et en total isolement. Ils n'ont ainsi pas le droit à une machine à écrire et ne peuvent recevoir leur famille qu'une fois par semaine.

La délégation a rappelé les très lourdes accusations formulées par le procureur qui les poursuit pour "espionnage" et "divulgence de secrets d'Etat", de "tentative de coup d'Etat" et "assistance à une organisation terroriste". Ils risquent une peine de réclusion à perpétuité aggravée.

Leur "crime" est d'avoir révélé dans un article de mai 2015 à l'aide de documents, datés de janvier 2014, la livraison d'armes par les services secrets turcs aux groupes djihadistes en Syrie.

La délégation a pris l'engagement de tout mettre en œuvre auprès des instances européennes et internationales afin que nos confrères retrouvent leur liberté et que la Turquie respecte le droit des journalistes turcs et kurdes à effectuer leur mission sans entrave. Ce comme le stipule la Convention européenne des droits de l'Homme et en particulier l'article 10 qui proclame la liberté d'expression et de l'information sur le vieux continent.